

# Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

CETIM  
Rue Amat 6  
CH-1202 Genève  
Tél. +41 (0)22 731 59 63  
Fax +41 (0)22 731 91 52  
E-mail: [contact@cetim.ch](mailto:contact@cetim.ch)  
Site Web: [www.cetim.ch](http://www.cetim.ch)

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**  
*28<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de  
l'homme*

## **Full-day discussion on human rights and climate change**

### **Déclaration orale** ***Vérifier à l'audition***

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Pour le *CETIM - Centre Europe Tiers-Monde* -, auquel s'associent la *Coordination climat et justice sociale* et le *Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale*, il existe un lien indissoluble entre les conséquences dramatiques du changement climatique et les droits humains qui sont défendus dans cette enceinte.

La gouvernance mondiale du climat est l'un des enjeux prioritaires pour la survie de l'humanité à moyen et long termes, et pour les droits humains à très court terme.

Pourtant, la plupart des gouvernements, qui participeront à Paris à la COP21 en décembre prochain, la Conférence dite de la dernière chance, ne semblent pas avoir pris l'ampleur des catastrophes présentes et à venir sur les victimes des désastres, sur les masses de populations déplacées, sur des civilisations anéanties, englouties sous les flots.

A la lecture du « texte de négociations » validé à Genève le 12 février 2015, pour préparer l'Accord de Paris sur le climat, l'ensemble du vaste mouvement pour le climat, pour des objectifs ambitieux en faveur de la lutte contre la pauvreté, du développement durable, et pour la défense des droits humains, l'ensemble de ce mouvement est aujourd'hui extrêmement sceptiques sur la volonté politique de la majorité des gouvernements à prendre les décisions politiques qui s'imposent pourtant à la raison.

Une majorité de gouvernements semblent faire peu de cas de l'urgence de la situation et refusent de mettre en œuvre immédiatement la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour (1) éviter la catastrophe, là où cela est encore possible, (2) l'alléger là où elle est, dramatiquement, déjà en cours et (3) mettre en place, dans tous les cas, les structures démocratiques pour rendre aux populations la maîtrise de leur avenir.

Les manœuvres des pays riches et industrialisés qui rechignent toujours à assumer leurs responsabilités historiques et refusent de formuler des objectifs ambitieux et contraignants de réduction des émissions constituent à ce jour le principal obstacle à une action efficace contre le changement climatique au niveau international. Comme souligné dans l'article 16 option 6 *de la partie Objectifs du texte de négociations* validé à Genève (p. 11)<sup>1</sup> le principe de responsabilité commune mais différenciée doit rester la pierre angulaire de la coopération internationale en matière de lutte contre le changement climatique.

Renforcer les dispositions sur les droits humains dans l'Accord de Paris en précisant *l'article 12bis de la partie Objectifs du texte de négociations* (p.8), qui est fondé sur la nécessité de respecter les droits humains, le droit au développement et le droit à un environnement sain est extrêmement important. Il s'inscrit dans la revendication générale de la société civile transnationale pour qu'un accord ambitieux, équitable et contraignant soit signé à Paris.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,  
Je vous remercie de votre attention.

Genève, le 6 mars 2015

---

<sup>1</sup> [http://unfccc.int/files/bodies/awg/application/pdf/negotiating\\_text\\_12022015@2200.pdf](http://unfccc.int/files/bodies/awg/application/pdf/negotiating_text_12022015@2200.pdf)